



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉTAT

Pour des Services Publics Ecoresponsables

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

Sommaire du document

1.

La transformation écologique de l'État **s'inscrit dans la planification écologique en s'appuyant sur les initiatives existantes**

2.

La transformation écologique de l'État **fixe des ambitions chiffrées** de décarbonation, de sobriété et en faveur de la biodiversité

3.

La transformation écologique de l'État **propose un cadre ambitieux et cohérent** pour atteindre ces objectifs environnementaux

4.

Le plan de transformation écologique est **décliné par les administrations** pour s'adapter aux enjeux de chaque périmètre administratif

5.

Une **première déclinaison du plan de transformation est attendue pour décembre** et pourra être affinée début 2024

6.

Le CGDD et les administrations pilotes sont mobilisés au soutien des transformations ministérielles et régionales

7.

Un **accompagnement financier et technique fort** est prévu pour réussir la mise en œuvre

8.

Le **cadre de reporting, simple et orienté résultats**, s'appuie sur l'existant

9.

Un **calendrier de déploiement ambitieux** pour une accélération dès 2024

PARTIE

01

La transformation écologique de l'État s'inscrit dans la planification écologique en s'appuyant sur les démarches existantes

Face à l'urgence environnementale, la France s'est fortement engagée avec ses partenaires européens et internationaux

Des enjeux environnementaux globaux

+67 %

d'émissions mondiales de CO₂
fossile entre 1990-2019

1,2°C

de réchauffement entre le début
du XX^{ème} siècle et 2020

68 %

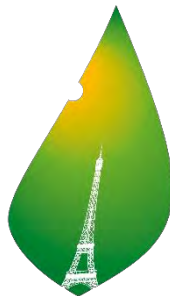
des vertébrés sauvages disparus
entre 1970 et 2016

50 %

de la population mondiale connaît
des pénuries d'eau



Des accords internationaux engageant la France



COP21 - CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE



**FIT
FOR 55**



Avec la planification écologique, la France choisit une nouvelle méthode pour atteindre ses objectifs environnementaux

-55%

Pour atteindre une baisse de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 (émissions nettes), le président de la République a fixé pour le quinquennat l'objectif d'une diminution de 4 à 5 % par an de nos émissions de gaz à effet de serre, soit un doublement du rythme de baisse constaté sur le quinquennat précédent.

Nous devons aujourd'hui réussir à faire davantage en 7 ans que ce que nous avons fait ces 33 dernières années.

- La planification écologique est **le résultat d'une année de travaux**, associant les ministères, les filières économiques, les collectivités locales, les think tanks et associations environnementales
- Elle a permis de **construire un plan crédible, bénéfique pour chacun**, avec une ambition de :
 - ✓ Réduire de 138 Mt nos émissions de CO2 d'ici 2030
 - ✓ Restaurer 1,4 millions d'hectares pour réduire la pression sur notre biodiversité d'ici 2030
 - ✓ Réduire de 10% notre consommation d'eau d'ici 2030
- Elle propose **un plan d'actions concret, avec une mesure d'impact rigoureuse**, pour nous permettre d'être au rendez-vous de nos ambitions climatiques

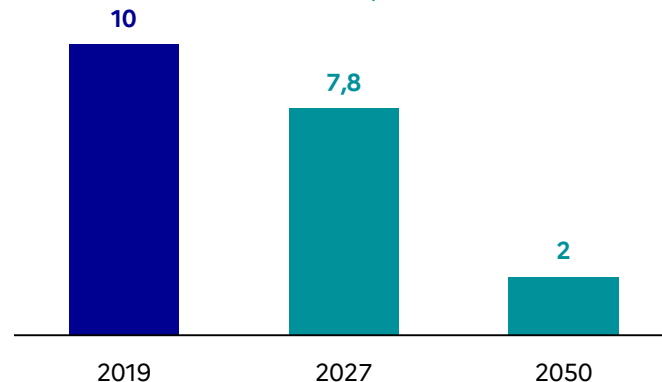
06/11/2023

L'État doit montrer la voie de cette transition, tant pour contribuer aux objectifs que pour entraîner le reste de la société

Les émissions de GES de l'État représentent l'équivalent des émissions du transport aérien domestique en France (hors Outre-Mer).



La trajectoire de planification prévoit une réduction des émissions de GES de l'État de 22% en 2027 et de 80% en 2050

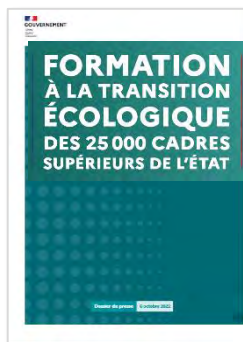


Émissions de GES de l'État, en MtCO2eq/an
Source : CGDD

06/11/2023

Plusieurs démarches depuis 2020 ont marqué un engagement de la responsabilité environnementale de l'État sur différents secteurs

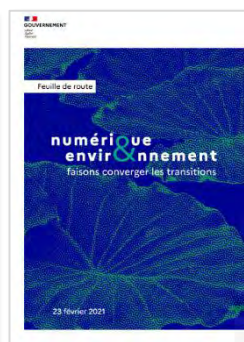
Plan de formation à la transition écologique



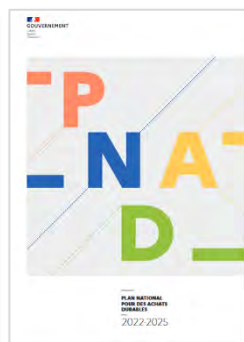
Services publics écoresponsables



Feuille de route numérique et environnement



Plan national Achats durables



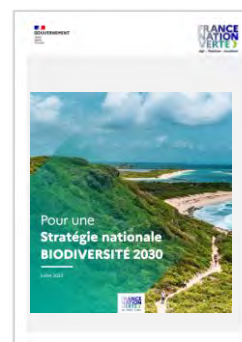
Plan de sobriété énergétique de l'État



Stratégie de décarbonation de l'État



Stratégie nationale biodiversité



Toutes les mesures de ces plans sont intégrées dans le plan de transformation écologique de l'État, dans le cadre d'une gouvernance unifiée

06/11/2023

Ces démarches ont permis des avancées importantes grâce à la mobilisation de milliers d'agents engagés



« L'application Electromobilité créée via l'incubateur Symbi'ose vise à faciliter l'utilisation des véhicules électrique : cartographie et disponibilité des bornes, estimation de la durée de recharge, ... »

Cyril BOLIFRAUD
Adjudant-chef de gendarmerie



« La Préfecture Occitanie a lancé un réseau d'animateurs fresque du climat composé de référents Services Publics Eco-responsables, de chefs de projet Plan de sobriété et des ambassadeurs sobriété. »

Jeremy MOISAN
Responsable de projet à la préfecture de la région Occitanie



« Notre projet de micro-forêt comestible a permis d'extraire du sol des matières polluantes, gravats, débris et déchets en tout genre et créer un espace écologique valorisé »

Alexandre CAUDRON
Inspecteur des douanes à l'école nationale des douanes de Tourcoing



« Universciences a lancé un tarif spécial mobilité durable : il permet aux usagers de vélo ou d'un moyen de transport équivalent (trottinette, ...) de bénéficier d'une réduction sur leur billet d'entrée. »

Mai NGUYEN
Responsable développement durable à Universciences

DEPUIS 2020

4 217 projets de rénovation des bâtiments pour 2,7 milliards d'euros grâce au plan de relance

494 chaudières au fioul supprimées (c'était 318 en 2021)

Près de **15%** des agents ont recours aux **transports en commun** et **6%** des au **Forfait mobilités durables** pour leurs déplacements domicile-travail (contre 4% de recours au FMD en 2021)

76% des restaurants collectifs proposent une **offre végétarienne** quotidienne en cas de choix multiple.

96% des services déclarent respecter l'interdiction de **plastique** à usage unique (contre 84% en 2021)

27 200 dons de biens mobiliers et numériques (3 400 dons en 2021)

Le plan de transformation écologique de l'État est le fruit d'une large concertation des administrations, des parties prenantes et de la société civile

Une approche interministérielle

- Une démarche alimentée par les retours d'expériences des 1300 agents engagés dans la mise en œuvre des mesures du dispositif SPE
- Une nouvelle circulaire co-construite avec les administrations pour adapter le plan de transformation aux besoins et contraintes des acteurs de l'État



Une large consultation de la société civile

- Un enrichissement de la démarche par les organisations syndicales et les collectifs d'agents engagés, acteurs essentiels de la mise en œuvre des mesures
- Une mobilisation des ONG et think-tanks ayant donné lieu à l'intégration d'outils et d'actions nouvelles

Une démarche de co-construction du plan de transformation qui incarne une méthode opérationnelle et orientée résultats

Le plan de transformation propose une nouvelle méthode pour responsabiliser et soutenir les acteurs du changement



UNE NOUVELLE METHODE POUR GARANTIR LES RESULTATS ET LA REUSSITE DE TOUS

- Une responsabilité de la transformation **dans chaque administration pour garantir une déclinaison pertinente et adaptée à l'échelle des territoires et des métiers**
- **Une construction itérative et simplifiée** des plans de transformation pour **privilégier l'action concrète**
- **Un engagement des administrations expertes et du CGDD** pour accompagner au quotidien, outiller et faciliter le déploiement



UNE MISE EN EN COHÉRENCE POUR FACILITER L'ACTION

- **Une intégration dans le plan de transformation** de l'ensemble des plans, lois et règlements existants en **chiffrant les cibles à atteindre**
- Une capitalisation sur **les acteurs et les initiatives déjà en place.**
- Une reprise des indicateurs déjà suivis pour **faciliter le reporting** et renforcer son automatisation

Le plan de transformation écologique de l'État offre un cadre simplifié pour atteindre les objectifs de transition

HIER

Un ensemble de plans et de lois qui s'additionnent

Une déclinaison inégale par les ministères et les préfectures du dispositif (gouvernance, suivi, mise en œuvre)

Un correspondant SPE qui est parfois isolé au sein de son administration, qui peut avoir des difficultés à obtenir des décisions rapides

Une absence de recensement des outils et ressources dont ont besoin les administrations pour la mise en œuvre

AUJOURD'HUI

Un plan de transformation qui rassemble toutes les obligations dans une circulaire unique, et qui rationalise les calendriers de *reporting* et les circuits de financement

Chaque ministère / préfecture est responsable d'établir un plan de transformation concret et opérationnel, avec l'appui des directions pilotes

Le SG et le préfet s'engagent sur les résultats et appuient le responsable SPE, notamment en rendant des arbitrages rapides pour garantir l'accélération attendue

Un accompagnement dédié au plus près du terrain par des directions expertes pour résoudre en continu les difficultés et un budget consacré aux mesures qui ont besoin d'investissement

06/11/2023

Le plan de transformation écologique de l'État s'appuie sur une formation de l'ensemble des agents aux enjeux environnementaux

Objectif

25 000

Cadres supérieurs de l'État
formés à la transition écologique
en 2024

Objectif

100%

des agents de l'État
formés à la transition écologique
en 2027

- La **connaissance** des enjeux et outils de la transition écologique par l'ensemble des agents est **un formidable atout pour réussir** la transformation écologique de l'Etat.
- **Les 28 heures de formation des cadres supérieurs** permettent de maîtriser les ordres de grandeur, les enjeux systémiques et de s'appropriier les leviers d'action
- Dès 2022, dans une démarche d'exemplarité, les 200 directeurs d'administration centrale et les 150 préfets, sous-préfets et directeurs régionaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été formés.
- Un plan de formation qui allie également les acteurs de la fonction publique hospitalière et territoriale pour former à terme 5,7 millions d'agents publics

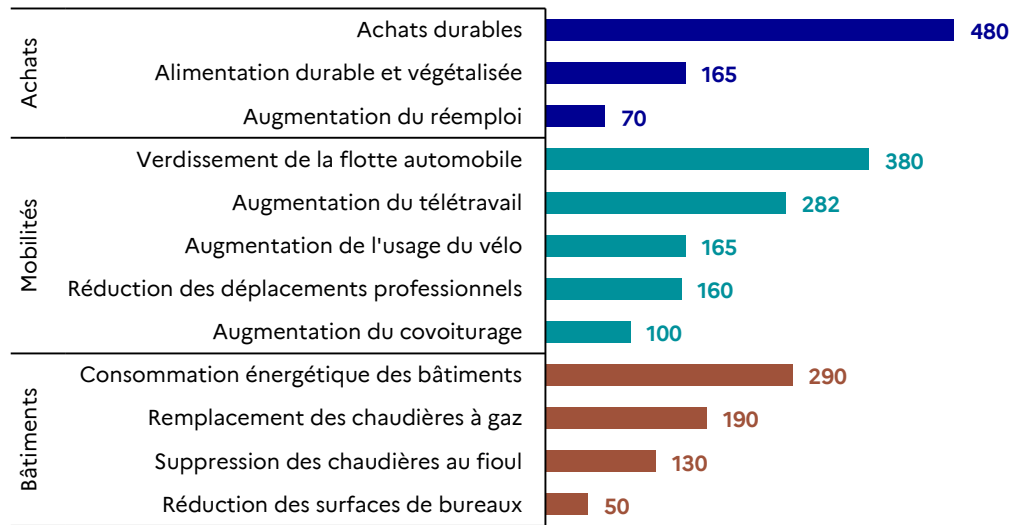
PARTIE

02

La transformation écologique de l'État fixe des ambitions chiffrées de décarbonation, de sobriété et en faveur de la biodiversité

Le plan de transformation fixe un objectif de réduction de 22% des émissions de GES d'ici 2027 pour arriver à la neutralité en 2050

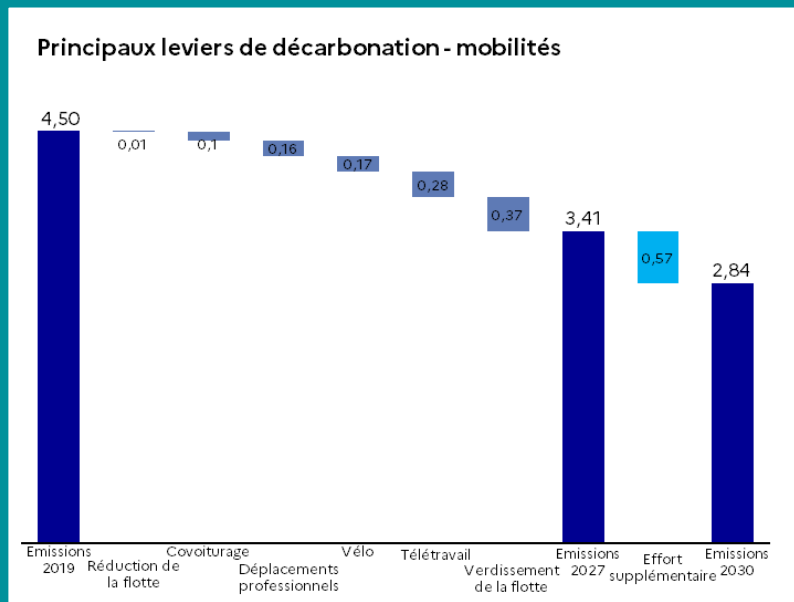
REDUCTIONS DE EMISSIONS DE GES D'ICI 2027 PAR RAPPORT À 2019 (KTCO2EQ/AN)



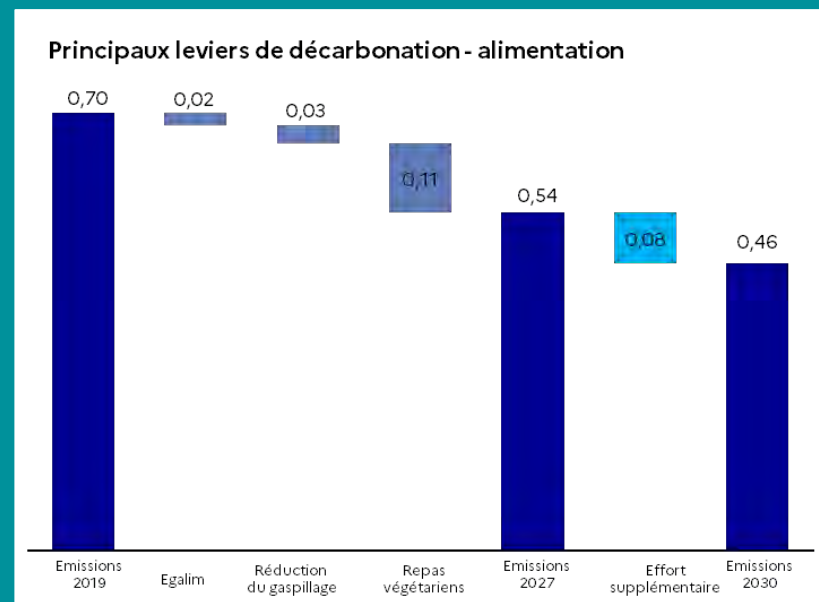
Périmètre État hors opérateurs (source : CGDD)

D'ici à 2027,
une réduction
annuelle d'émissions
équivalente aux
émissions d'une ville
de 250 000 habitants

L'ensemble des leviers de décarbonations ont été chiffrés pour définir les cibles à 2027 (1/2)



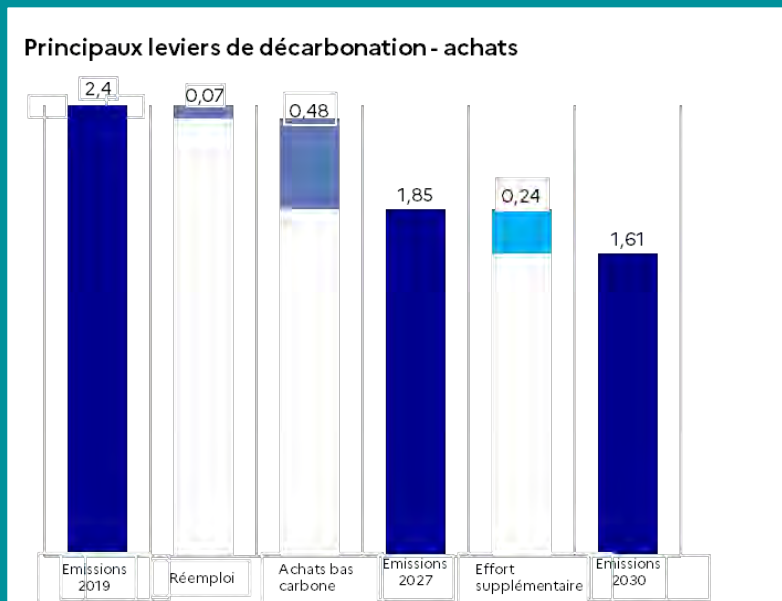
Source : CGDD



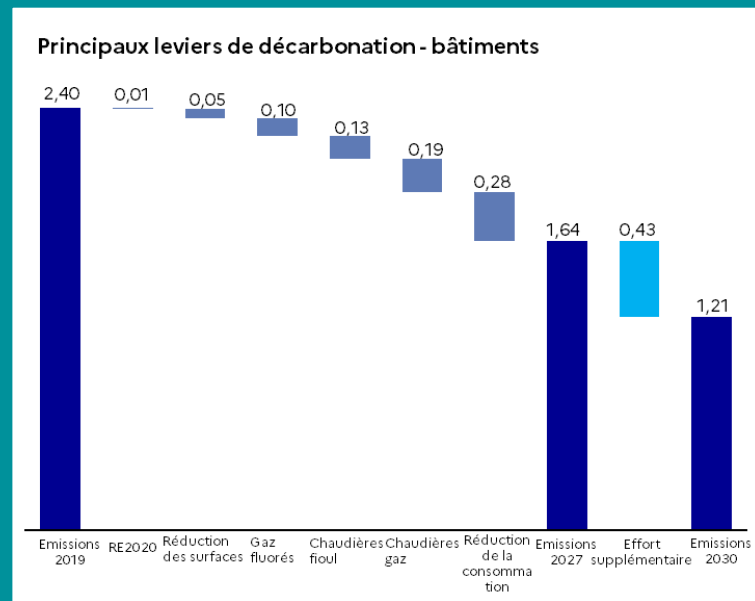
Source : CGDD

L'impact carbone des principaux leviers de décarbonation a été estimé, avec un effet de certaines mesures qui peuvent se combiner entre elles.

L'ensemble des leviers de décarbonations ont été chiffrés pour définir les cibles à 2027 (2/2)



Source : CGDD



Source : CGDD

L'impact carbone des principaux leviers de décarbonation a été estimé, avec un effet de certaines mesures qui peuvent se combiner entre elles.

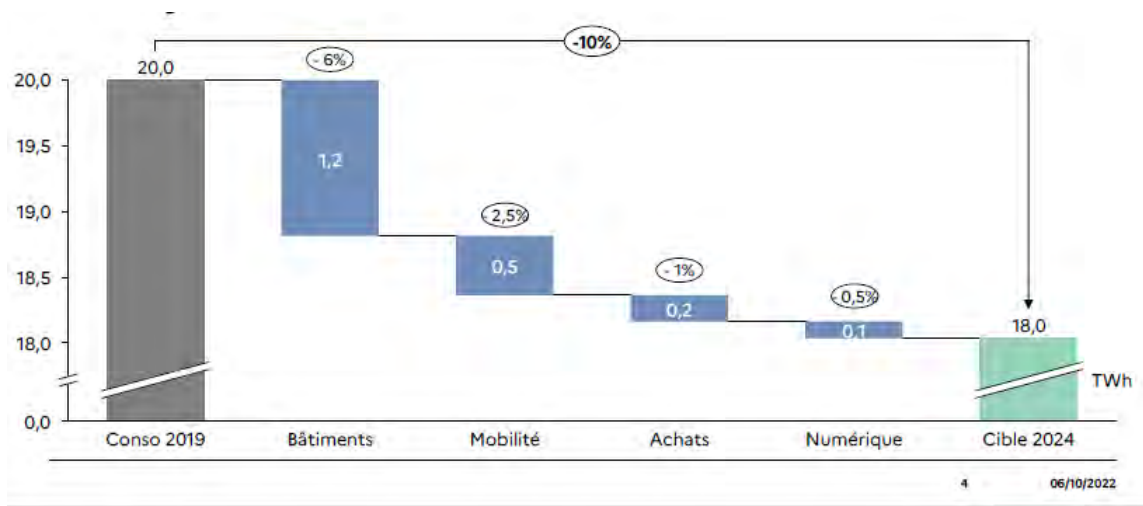
Le plan de transformation intègre les objectifs du plan de sobriété énergétique de l'Etat

20 TWh

C'est la consommation énergétique de l'Etat et de ses opérateurs

C'est l'équivalent de la consommation d'une ville de 5 millions d'habitants.

10% d'économie d'énergie, c'est l'équivalent de la consommation de la ville de **Montpellier**



06/11/2023

Le plan de transformation fixe également des objectifs en matière de préservation des ressources et de biodiversité

3,3 Mm³

d'économies d'eau à réaliser d'ici 2027 par l'Etat

300

préfectures et sous-préfectures labellisées « refuge biodiversité » d'ici 2024

150 000 m²

de parkings de l'État à désimperméabiliser d'ici 2027

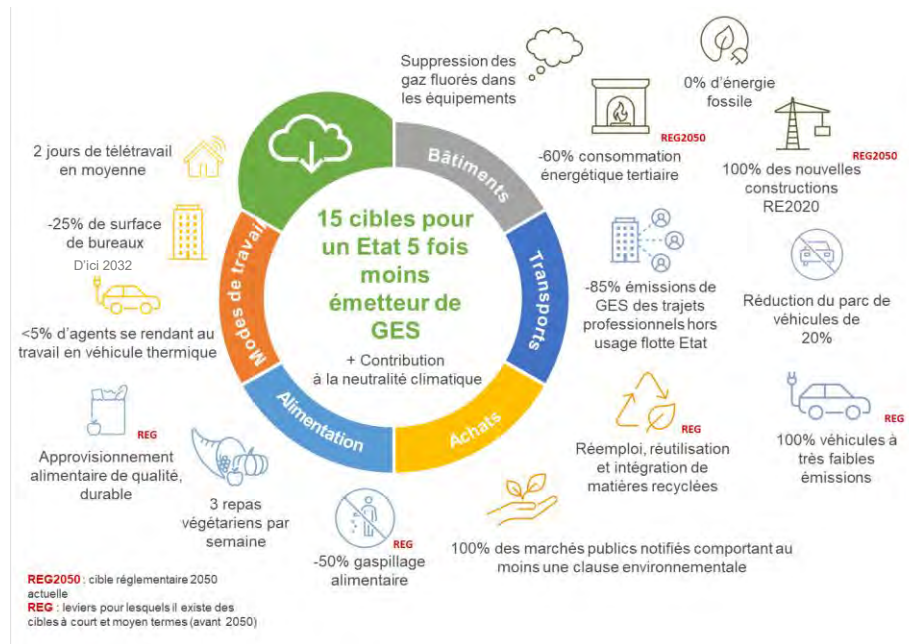
Le plan de transformation adresse l'objectif de préservation des ressources, notamment en eau avec une **cible à -15% de consommation en 2027** : c'est l'équivalent de 1 320 piscines olympiques chaque année

La généralisation de **la fauche tardive** et la fin de l'usage des produits phytosanitaires pour nos espaces verts.

L'enjeu de préservation de la biodiversité sur le patrimoine de l'État se traduit par des objectifs de **renaturation/dépollution des sols**, mais aussi de **gestion écologique des espaces verts**.

06/11/2023

A horizon 2050, la transformation écologique de l'État doit nous permettre de diviser par 5 nos émissions de GES

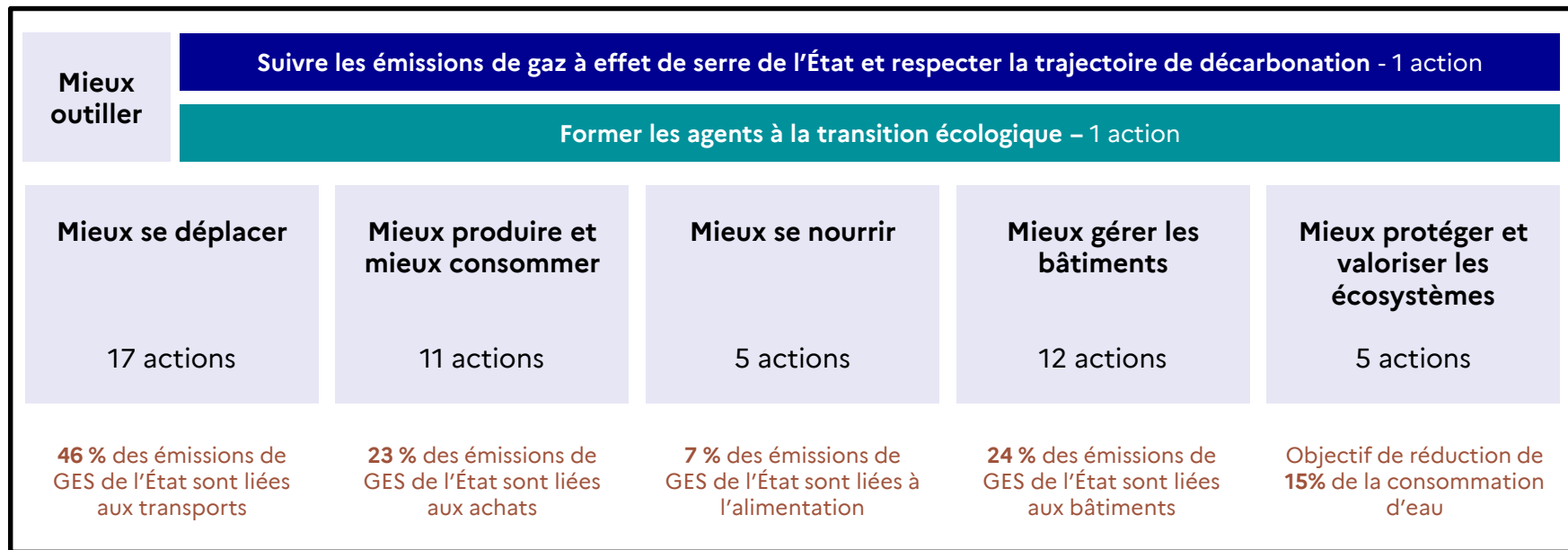


PARTIE

03

La transformation écologique de l'État propose un cadre ambitieux et cohérent pour atteindre ces objectifs environnementaux

Le plan se décline en 5 axes, qui seront mis en œuvre par l'ensemble des administrations centrales et déconcentrées



Mieux outiller : former les agents et piloter les émissions de gaz à effet de serre

Objectifs

Former les agents à la transition écologique

Suivre les émissions de gaz à effet de serre de l'État et respecter la trajectoire de décarbonation

Actions

Formation :

- Former les agents publics à la transition écologique

Pilotage des émissions de GES :

- Utiliser l'outil État Bas Carbone pour la réalisation de bilans d'émissions de gaz à effet de serre et de plans de transition tous les ans lorsque c'est possible et au minimum tous les trois ans

Mieux se déplacer : réduire et verdir les déplacements des agents

46 %

**Des émissions
de GES de l'État
sont liées aux
transports**

Objectifs

Réduire et verdir les déplacements

Electrifier les flottes de véhicules

**Assurer le report modal de la
voiture et l'avion vers les
transports collectifs et les
mobilités actives**

Actions

Déplacements domicile-travail :

- Mettre en place un plan de mobilité
- Développer le télétravail
- Promouvoir les transports en commun
- Promouvoir le covoiturage
- Développer le recours au forfait mobilités durables
- Installer des stationnements vélo

Déplacements professionnels :

- Réduire les déplacements et encourager les pratiques de travail en distanciel
- Sensibiliser les agents à réduire leur vitesse
- Développer le recours aux transports collectifs et au covoiturage professionnel

Déplacements aériens :

- Veiller au report obligatoire vers le train pour les trajets en train réalisables en moins de 4h
- Réduire le recours au transport aérien
- Financer des projets de séquestrations d'émissions de GES

Flotte automobile :

- Réduire le parc automobile
- Mutualiser les véhicules (flotte, covoiturage)
- Réduire le poids des véhicules
- Acheter des VFE/VTFE en remplacement des véhicules thermiques
- Installer des points de recharge

Action reconduite, initiée dans le cadre d'un précédent plan

Mieux produire et mieux consommer : favoriser les achats responsables et limiter les déchets

23 %

Des émissions
de GES de l'État
sont liées aux
achats

Objectifs

Consommer moins et mieux

Acheter des produits plus durables

Réduire et valoriser les déchets

Actions

Consommer moins et mieux :

- Etablir un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables pour l'Etat
- Systématiser l'intégration des considérations environnementales dans les contrats
- Définir des conditions d'exécution obligatoire des marchés sur la communication d'un BEGES
- Acheter des produits réemployés/recyclés
- Respecter l'interdiction d'achat de plastique à usage unique
- Installer des fontaines d'eau potable pour privilégier l'eau du robinet

Numérique responsable

- Allonger la durée de vie du matériel, n'acheter que le nécessaire, acquérir du matériel informatique issu du réemploi et valoriser le matériel dont l'Etat n'a plus l'usage auprès des acteurs du réemploi
- Développer des projets de réduction de la chaleur fatale des datacenters

Réduire et mieux valoriser les déchets :

- Développer des solutions de consigne et de réparation
- Proposer les biens et matériels non utilisés à des associations / acteurs de l'ESS
- Assurer le respect de l'obligation de tri à la source « 8 flux »

Action reconduite, initiée dans le cadre d'un précédent plan

Mieux se nourrir : développer une alimentation durable et responsable

7 %

**Des émissions
de GES de l'État
sont liées à
l'alimentation**

Objectifs

**Promouvoir des régimes
alimentaires plus sains, plus
durables et accessibles**

**Favoriser des approvisionnements
durables et de qualité, notamment
à travers la mobilisation des Projets
alimentaires territoriaux**

**Lutter contre le gaspillage
alimentaire**

Actions

- Former les gestionnaires de restaurants collectifs, les acheteurs publics et les cuisiniers à l'approvisionnement en produits bio, de qualité et durable, à la préparation de repas issus de produits bruts et de repas végétariens
- Communiquer auprès des agents sur les bénéfices en matière d'environnement et de santé
- Assurer une offre quotidienne de repas végétarien en cas de choix multiple
- Assurer le respect des objectifs d'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique, durables et de qualité
- Assurer le respect de l'obligation de mise en œuvre d'un diagnostic pour estimer les quantités de déchets alimentaires produits par an et d'une démarche de lutte contre le gaspillage

Mieux gérer les bâtiments : limiter les consommations et réduire les superficies de bureaux

24 %

Des émissions
de GES de l'État
sont liées aux
bâtiments

Objectifs

Mesurer et réduire les
consommations énergétiques des
bâtiments

Réduire et optimiser les surfaces

Rénover les bâtiments dans une
logique écoresponsable

Actions

Réduire les consommations :

- Raccorder les bâtiments à l'OSFi et mettre à jour les données du Référentiel Technique
- Sensibiliser les agents et former les équipes techniques à la réduction des consommations énergétiques

Rénovations :

- Définir la stratégie environnementale des bâtiments
- Engager les rénovations
- Supprimer les chaudières fioul et engager le remplacement des chaudières au gaz
- Respecter la réglementation sur les fluides frigorigènes

Réduire l'empreinte environnementale :

- Réduire la surface de bureau louée/détenue
- Dés-imperméabiliser les parcs de stationnement
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans les chantiers de rénovation
- Utiliser des matériaux biosourcés dans les constructions
- Renforcer la prise en compte des déchets dans les constructions
- Installer des procédés de production d'énergies renouvelables/des systèmes végétalisés sur les toitures des constructions

Action reconduite, initiée dans le cadre d'un précédent plan

Mieux protéger et valoriser les écosystèmes : préserver l'eau et les espaces naturels

15 %

Objectif de
réduction de la
consommation
en eau en 2027

Objectifs

Préserver et restaurer les espèces
et les écosystèmes

Préserver la ressource en eau et
agir avec sobriété.

Actions

Gestion durable des ressources :

- Respecter l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques et d'engrais de synthèse
- Mettre en place une démarche de labellisation des espaces verts, de gestion écologique des espaces y compris avec la fauche tardive et valorisation de l'ensemble de ces démarches auprès des usagers et des agents
- Développer des actions de dés-imperméabilisation / renaturation / dépollution des sols

Préservation de la ressource en eau :

- Réduire la consommation d'eau potable
- Développer des projets de récupération de pluie et des eaux usées

Action reconduite, initiée dans le cadre d'un précédent plan

PARTIE

04

Le plan de transformation écologique est décliné par les administrations pour s'adapter aux enjeux de chaque périmètre administratif

06/11/2023

Chaque SG ministériel et préfet de région élabore un plan de transformation et est responsable de ses résultats

Les SG ministériels et préfets de région devront décliner un plan de transformation propre à leur administration, qu'ils présenteront fin 2023 aux ministres et dont ils rendront compte de l'avancement deux fois par an à la Première ministre. Une partie de leur rémunération sera indexée sur l'atteinte des objectifs de transformation.

Les actions s'appliquent à tous. Les circonstances et les leviers d'action les plus pertinents sont différents pour chacun. Ainsi, les directions pilotes en charge des différentes mesures sont en appui pour identifier les solutions les plus adaptées.

Des rapports d'évaluation publics seront diffusés chaque année pour présenter l'état d'avancement des plans de transformation. Les indicateurs choisis pour figurer dans ces rapports feront l'objet d'une RIM dédiée. Une première valorisation des résultats aura lieu avant l'été 2024.

L'outil PILOTE de suivi des politiques prioritaires du Gouvernement facilite le suivi par les ministres de la mise en œuvre du plan.

06/11/2023

Les secrétaires généraux de ministères et les préfets de régions sont en responsabilité pour la transformation écologique de l'État

Deux périmètres de responsabilité pour garantir des résultats sur l'ensemble du périmètre État :

Chaque pôle ministériel décline le plan en central, en déconcentré et avec les établissements publics

Responsabilité du plan de transformation :
Secrétaires généraux

Périmètre de responsabilité :

- Administration centrale
- Services déconcentrés (hors ATE)
- Etablissements publics sous tutelle

Pour l'ATE, la déclinaison se fait sous la responsabilité du préfet de région

Responsabilité du plan de transformation :
Préfets de région

Périmètre de responsabilité :

- Services préfectoraux
- DDI
- 4 directions régionales (DREAL, DRAC, DRAAF, DREETS)

06/11/2023

Les SG de ministères et préfets déclinent leur plan en fonction de leur périmètre

CETTE DÉCLINAISON RÉPOND À 4 OBJECTIFS :

Faire des SG et préfets de région les orchestrateurs de la transformation écologique

Concentrer la mise en œuvre sur les actions à plus fort impact

Coconstruire avec les agents des solutions adaptées à chaque contexte

Décliner le plan en fonction de l'organisation de chaque périmètre

Pour réaliser cette déclinaison dans les deux prochains mois, le CGDD et les directions métier vous accompagnent pour vous fournir de l'appui en expertise, en moyens et en outils

ZOOM

La gouvernance SPE est une gouvernance ombrelle qui s'articule avec les gouvernances sectorielles existantes sans s'y substituer

Gouvernance de l'immobilier de l'Etat (DIE)

- Au sein de la gouvernance de l'immobilier de l'Etat pilotée par la DIE, et avec l'appui du réseau mis en place, notamment les coordinateurs énergie, les acteurs de la politique immobilière sont chargés de définir la stratégie et de mettre en œuvre les actions en faveur de la transition environnementale de l'immobilier de l'Etat et ses opérateurs.
- Le réseau immobilier implique le responsable SPE dans la gouvernance immobilière pour assurer la cohérence avec le plan de transformation écologique de l'Etat. Le responsable SPE anime la sensibilisation des agents à la sobriété des usages dans les bâtiments.

Gouvernance des mobilités de l'Etat (DAE)

- Au sein de la gouvernance des mobilités de l'Etat pilotée par la DAE, le référent mobilité est chargé d'établir le plan de mobilité de son ministère ou de sa préfecture.
- Le référent mobilité tient informé le responsable SPE des avancées. Le responsable SPE anime la sensibilisation des agents à la transition écologique des mobilités.

Gouvernance des achats de l'Etat (DAE)

- Les missions ministérielles des achats, les plateformes régionales d'achat des préfectures et les acheteurs publics de l'Etat, y compris des établissements publics et opérateurs, sont chargés de déployer les mesures de la circulaire portant sur la commande publique.
- Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) s'applique à tous les ministères et préfectures (hors établissements publics qui ont l'obligation de disposer de leur propre SPASER).
- La DAE anime le réseau des ministères.

ZOOM

Zoom sur la gouvernance immobilière

Stratégies

- Dans le cadre de la gouvernance immobilière de l'Etat pilotée par la DIE, les acteurs de la politique immobilière sont chargés de définir et de mettre en œuvre les Schémas Pluriannuels de Stratégie Immobilière (SPSI), pour les ministères, les établissements publics et les opérateurs de l'Etat, et des Schémas Directeurs Immobiliers Régionaux (SDIR), intégrant des stratégies énergétiques.

Outils et dispositifs

- Pour les mesures dont la DIE est Direction Pilote, les porteurs d'actions continuent à s'adresser à leur réseau PIE (politique immobilière de l'Etat) habituel et à utiliser les outils (RT, OAD, OSFI,...) et kits méthodologiques mis à leur disposition dans ce cadre.
- L'animation du réseau PIE qui inclut les thématiques environnementales bâtimementaires continue à être prise en charge par la DIE

Reporting

- La DIE est chargée de la production des indicateurs liés aux mesures immobilières.
- Elle assurera l'organisation du reporting et de la remontée des informations pour la contribution des échelons ministériels et régionaux
- La DIE implique les responsables SPE dans le suivi des valeurs des indicateurs des mesures dont elle est pilote, afin d'assurer la mise en cohérence de la politique immobilière avec le plan de transformation écologique de l'Etat.

La présentation par les SG et préfets d'un plan de transformation leur permettra de mobiliser les crédits dédiés

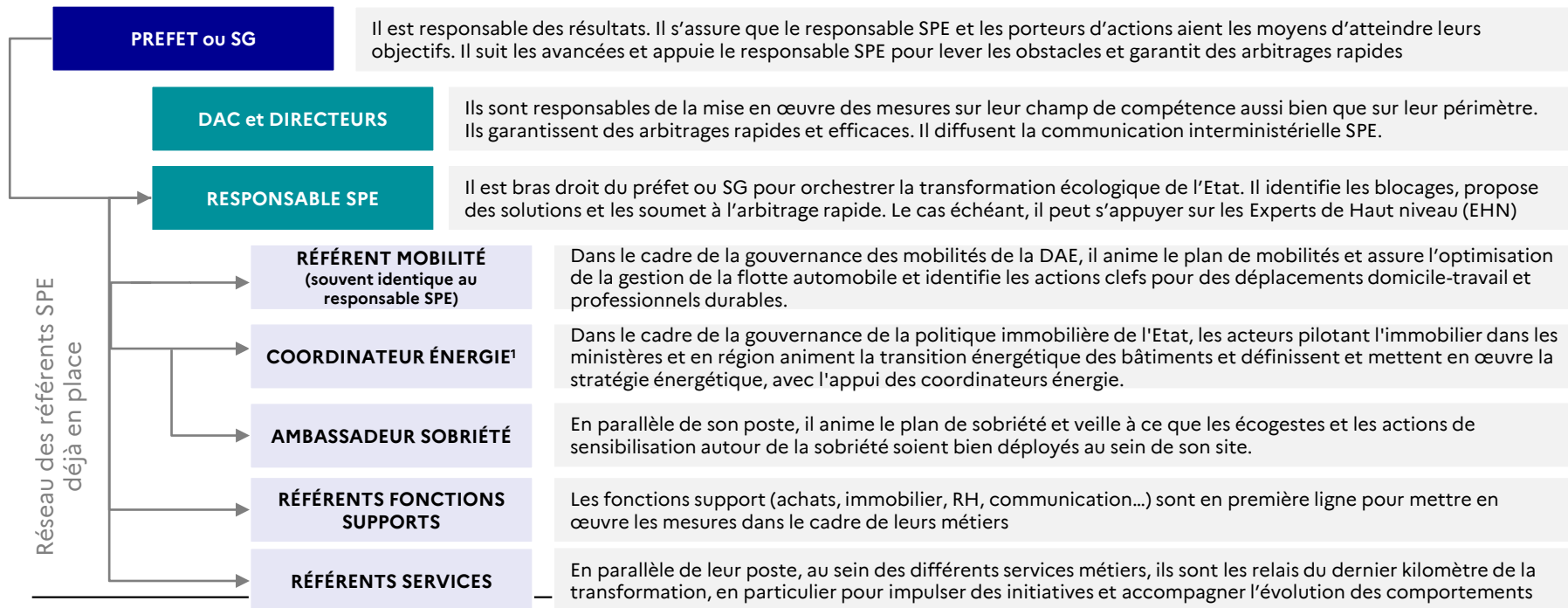
Chaque plan de transformation présente une **vision stratégique et transversale** avec :

- La **gouvernance** mise en place (EP compris)
- Les modalités d'accompagnement du changement, de **mobilisation et d'association des agents** dans la transformation
- La façon dont le plan de transformation écologique de l'Etat va **se traduire** dans le contexte de leur administration, en identifiant les **actions ayant le plus d'impact**
- La stratégie de **communication** et la **valorisation** des résultats auprès des agents

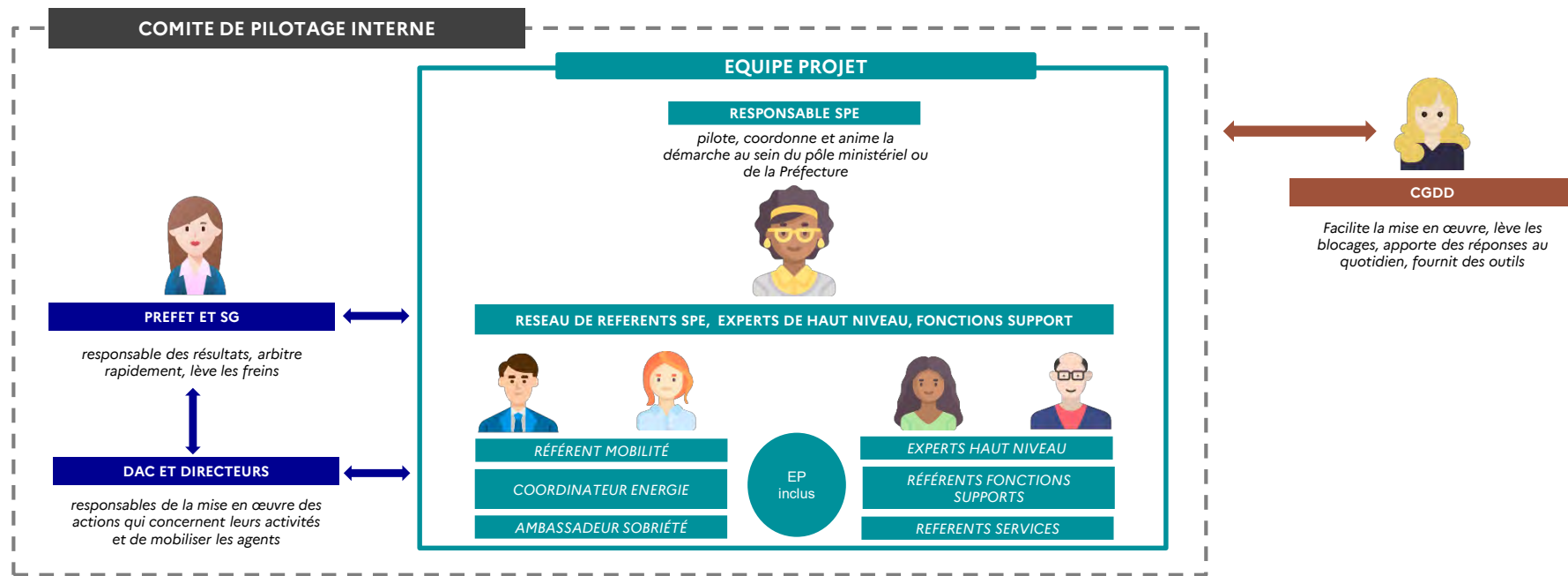
Il détaille une **vision opérationnelle** :

- Un **tableau de bord opérationnel** permettant d'identifier en interne un responsable pour chaque action et les principaux leviers à mettre en œuvre pour atteindre la cible
- Les **crédits mobilisés, les crédits demandés et les économies projetées** par la mise en œuvre des actions
- Les principaux **besoins d'appui** et de ressources métier pour atteindre les cibles définies

Les secrétaires généraux et préfets de régions s'appuient sur un réseau d'agents déjà mobilisés ou à renforcer



Les acteurs clés de la transformation portent le plan en équipe intégrée, dans le cadre d'un COPIL interne



ZOOM

En articulation étroite avec le SG ou préfet et dans le respect des gouvernances sectorielles, le responsable SPE de chaque administration orchestre la transformation au quotidien

Il anime la déclinaison du plan de transformation

- Il prépare le lancement de la déclinaison via l'analyse des bilans individualisés et l'identification des directions responsables des actions, EP inclus
- Il soutient les directions responsables dans l'approfondissement des actions à conduire
- Il anime les travaux de séquençage des actions et la construction du tableau de bord
- Il rédige le plan de transformation
- Il prépare le dossier de financement qui sera présenté par le secrétaire général du ministère ou par le préfet de région

Il anime la mise en œuvre du plan de transformation

- Il pilote la mise en œuvre des actions de son pôle administratif et recense l'ensemble des succès et difficultés rencontrés
- Il anime la gouvernance interne de son plan de transformation, EP inclus
- Il participe à la gouvernance nationale de la transformation écologique de l'État
- En lien avec la direction de la communication de son périmètre, il anime la démarche de communication sur son pôle administratif
- Il remonte les indicateurs de suivi au CGDD

- La **bonne articulation du SG ou préfet avec le responsable SPE** garantit la réussite du plan de transformation et sa valorisation
- Via la plateforme **OSMOSE**, il est en lien continu avec ses **homologues** via, et plus largement avec **tout les experts** et les **cabinets des ministres** mobilisés
- Les attentes de mise en œuvre nécessitent **un poste à temps plein** pour la bonne réalisation de ses missions

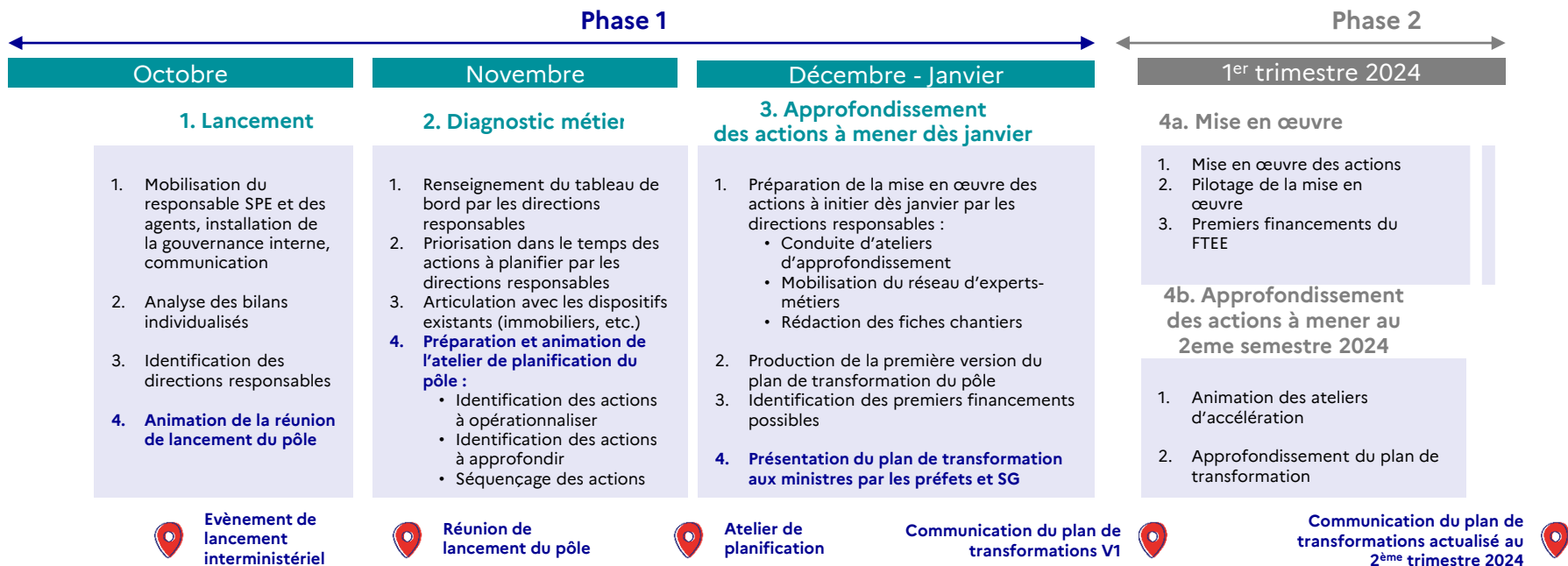
PARTIE

05

Une première déclinaison du plan de transformation est attendue pour décembre et pourra être affinée début 2024

06/11/2023

La déclinaison du plan de transformation est réalisée par les pôles ministériels/préfectoraux dans une démarche itérative et tenant compte des gouvernances sectorielles existantes



1. L'étape de lancement permet la mobilisation des acteurs et la réalisation d'un état des lieux du pôle ministériel/préfectoral

Actions à conduire

- 1. Mobilisation du responsable SPE et de la gouvernance interne – Préfet / SG ministère**
 - Le responsable SPE est mis en responsabilité via une lettre de mission adressée par le préfet/SG de ministère et accompagné par le CGDD et la DITP
 - La structure de gouvernance interne est définie ainsi que les modalités d'association des parties prenantes (établissements publics, OS, collectifs d'agents...), en prenant en compte les gouvernances sectorielles existantes.
 - Une communication interne vient soutenir le lancement pour permettre aux agents de s'approprier le plan
- 2. Analyse des bilans individualisés (cf page 41) – Responsable SPE**
 - Le responsable SPE analyse les bilans individualisés en itération avec le CGDD et identifie les actions accusant le retard le plus important et les actions les plus pertinentes
 - Pour les actions sur lesquelles un retard est identifié, le responsable SPE identifie les directions métiers/supports responsables de l'opérationnalisation.
- 3. Animation de la réunion de lancement du pôle – Responsable SPE et Préfet / SG ministère**
 - Le responsable SPE prépare et le préfet/SG du ministère anime une réunion de lancement du plan de transformation du pôle. Lors de la réunion, sont présentées la démarche globale de déclinaison, les actions prioritaires et les directions responsables des actions.

Durée

2 semaines

Ressources mobilisables

- Circulaire SPE
- Lettre de mission type du responsable SPE
- Kit de communication
- Bilans individualisés (cf page 41)
- Support-type de la réunion de lancement du pôle
- CGDD en appui

ZOOM

Dès octobre, le CGDD et la DITP ont formé les responsables SPE à la facilitation et à la conduite de la démarche pour garantir l'exécution rapide des mesures

Un session de formation sur 3 jours, ouverte par le(s) ministre(s), est proposée à l'ensemble des responsables SPE

18 octobre

- Appropriation des mesures du plan de transformation écologique de l'État
- Présentation des outils et ressources sur l'ensemble des mesures
- Partages d'expériences entre administrations

19 octobre

- Mise en situation de facilitation
- La posture de facilitation
- Les méthodes d'animation d'atelier collaboratif
- Le cadrage d'une session de travail collaboratif

20 octobre

- Organiser la restitution d'une session de travail collaboratif
- Faire face aux situations de facilitation difficile
- Mises en situation d'animation d'ateliers de transformation écologique

2. L'étape de diagnostic métier permet de prioriser dans le temps et de séquencer l'ensemble des actions du plan de transformation

Actions à conduire

1. Renseignement du tableau de bord (cf page 43) – Directions responsables et responsable SPE

- Les directions responsables renseignent le tableau de bord en faisant un premier état des lieux des porteurs, des freins à lever, des leviers et ressources sur lesquels s'appuyer, et des éventuelles besoins de financement.
- En prévision de l'atelier de planification du pôle, les directions responsables et les experts métiers proposent un séquençage des actions à conduire en fonction de leur niveau de retard et de leur faisabilité en identifiant des actions à mener dès début 2024 et celles à mener au second semestre 2024.
- Cette phase permet de distinguer des actions immédiatement réalisables et des actions plus complexes nécessitant des travaux d'approfondissement. **Cela permet de prioriser l'activation immédiate des financements.**

2. Préparation et animation de l'atelier de planification du pôle (cf page 44) – responsable SPE

- Le responsable SPE anime un atelier de planification ouvert par le SG/Préfet, qui rassemble les directions responsables pour atterrir sur le diagnostic et les actions à déployer, ainsi que leur priorisation dans le temps tout en s'appuyant sur les gouvernances existantes.
- L'atelier permet aussi de planifier les réunions d'approfondissement à conduire dans les prochaines semaines pour les actions qui sont identifiées comme pouvant être menées dès janvier mais nécessitant un travail de co-construction.

Durée

3 semaines

Ressources mobilisables

- Guide d'accompagnement des responsables SPE présentant les actions de la circulaire
- Modèle de plan de transformation
- Modèle de tableau de bord
- Kit d'animation de l'atelier de planification du pôle



Chaque administration produit un tableau de bord présentant la trajectoire de mise en œuvre de chaque action

Modèle d'exemple à adapter à la conduite de projet du ministre ou de la préfecture

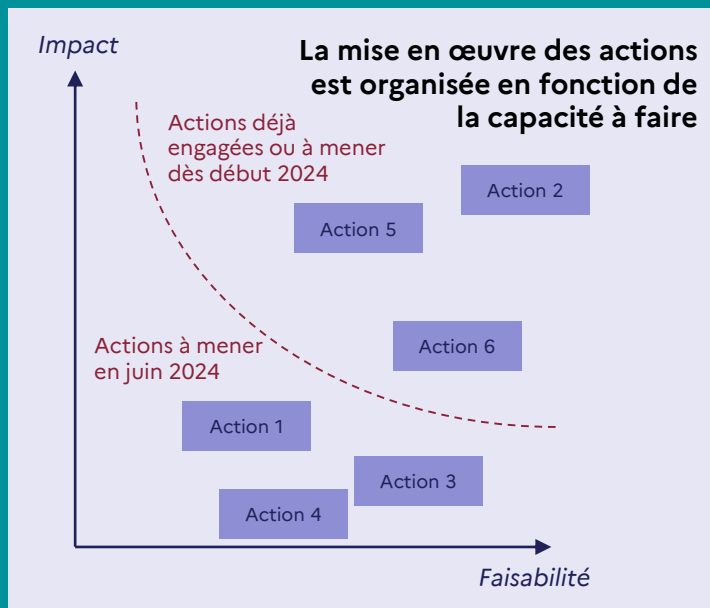
Action	Situation actuelle	Cible à atteindre (2024 et 2027)	Personne responsable de l'action	Contributeurs (nominatifs)	Actions envisagées et échéances	Besoins identifiés	Pistes d'économies réalisées et demandes de financement
Formation de tous les agents à la transition écologique	100 agents sur 45 000 sont formés (2022)	Cible 2024 : 2500 cadres formés Cible 2027 : 45 000 agents formés	Mme X, Directrice des ressources humaines, Secrétariat Général, MTECT	- Mme Y, SDAG du CGDD, - Mr Z, Service RH de la DGITM, Etc.	JANV 2024 : recours au marché interministériel de formation, 1 ^{er} TRIMESTRE 2024 : formation des agents du CGDD, 2 ^e TRIMESTRE 2024 : formation des agents de la DGITM, Etc.	Avoir accès aux formateurs bénévoles identifiés lors de l'appel à volontaire du MTFP	RAS sur cette action

ZOOM L'atelier de planification permet de définir les priorités sur lesquelles agir pour arbitrer rapidement

Un atelier de 3h avec les acteurs clés de la mise en œuvre,

Animé par le responsable SPE, et ouvert par le SG/Préfet

qui permet de qualifier les actions, de les séquencer et d'identifier les financements



Les actions à mener dès début 2024 mais nécessitant un travail de co-construction sont identifiées et les ateliers planifiés le jour même

ACTION	PARTICIPANTS	DATE

3. La phase d'approfondissement structure les actions à conduire dès début 2024

Actions à conduire

1. Approfondissement des actions à lancer dès début 2024 - Directions responsables

- Les directions responsables mobilisent les acteurs pertinents en interne pour détailler les actions qu'ils vont conduire dès début 2024. En complément du tableau de bord, les actions devant faire l'objet d'un travail de co-construction entre plusieurs directions peuvent faire l'objet de fiches chantiers plus détaillées (cf page 46)
- Elles précisent les économies attendues, les crédits mobilisés et ceux attendus du fonds de transformation écologique

2. Atterrissage de la première version du plan de transformation du pôle – Responsable SPE :

- Le responsable SPE consolide les travaux et rédige une première version du plan de transformation, incluant le besoin de financement
- Les travaux sont réalisés en itération courte avec le CGDD qui accompagne et challenge la production du plan de transformation

3. Présentation du plan de transformation – SG ministériel ou préfet de région :

- Le SG ministériel ou préfet de région présente son plan de transformation aux ministres lors d'un évènement auquel les directions pilotes sont associées (DIE, DAE, etc.)

Durée

5 semaines

Ressources mobilisables

- Modèle de fiche chantier
- Modèle de plan de transformation
- Cellule pilotage du CGDD



Des modèles de fiches chantiers sont à disposition pour appuyer les travaux de cadrage de la mise en œuvre des actions

Modèle d'exemple à adapter à la conduite de projet du ministre ou de la préfecture

Action : Développer le télétravail

OBJECTIFS

- Situation actuelle :
- Cible 2024 :
- Cible 2027 :

RESPONSABLE ET CONTRIBUTEURS

- Responsable : DRH
- Contributeurs : services et rôles

LEVIERS / ACTIONS DÉJÀ EN COURS

- XXX
- XXX

POINTS DE DIFFICULTÉ

- XXX
- XXX

RESSOURCES NÉCESSAIRES

- Outils, financement, expertise...

PLAN D' ACTIONS

ACTION	PORTEUR NOMINATIF	ÉCHÉANCE

4. Dès janvier 2024, les premières actions du plan de transformation sont mises en œuvre, en parallèle de l'approfondissement des actions programmées pour juin

Mise en œuvre – Janvier 2024 à décembre 2027

- 1. Mise en œuvre des actions – Référents thématiques / support / services**
 - Les actions dont la mise en œuvre a été cadrées sont immédiatement déployées
 - Les autres actions sont lancées progressivement en fonction du calendrier défini
- 2. Pilotage de la mise en œuvre – Préfet/SG et responsable SPE**
 - Sous la responsabilité du préfet/SG, le responsable SPE pilote la mise en œuvre des actions, suit les indicateurs et mobilise les ressources d'appui disponibles
 - Le responsable SPE et le préfet/SG animent la gouvernance interne et participent à la gouvernance nationale

Approfondissement – Janvier à février 2024

- 1. Animation des travaux d'approfondissement pour les actions à mener à partir du second semestre 2024 – Responsable SPE et directions responsables**
 - Pour les actions à mener à partir du second semestre 2024 nécessitant un approfondissement, le responsable SPE et les directions responsables animent des travaux pour lever les freins à la mise en œuvre en mobilisant les ressources d'accompagnement nécessaires.
 - Sur la base de ces travaux, les directions responsables cadrent la mise en œuvre des actions et identifient les éventuels besoins de financement.
- 2. Approfondissement du plan de transformation – Responsable SPE**
 - Le responsable SPE actualise le tableau de bord et les fiches chantiers suite aux travaux d'approfondissement des directions responsables
 - Les plan de transformation sont actualisés en février 2024.

Cette méthode de priorisation permet une exécution rapide et laisse le temps de traiter les sujets complexes dans un second temps

PARTIE

06

Le CGDD et les administrations pilotes sont mobilisées au soutien des transformations ministérielles et régionales

Le CGDD, pilote du plan, répond aux besoins pour soutenir et challenger les administrations

La cellule de pilotage au CGDD est directement joignable par les responsables SPE pour traiter des difficultés de mise en œuvre ou des besoins d'outillage et d'accompagnement :

services.publics.ecoresponsables@developpement-durable.gouv.fr

L'inscription sur OSMOSE est à faire sur cette adresse générique

Le CGDD accompagne et anime la communauté

Il est joignable facilement par les administrations pour résoudre les difficultés

Il consolide le reporting et traite les alertes avec les administrations

Il anime la communauté des agents impliqués via OSMOSE pour identifier les besoins

Il accompagne la communication pour valoriser les résultats

Il participe aux réunions de suivi budgétaire avec les directions pilotes et la DITP

Il coordonne la production d'outils et garantit une réponse rapide aux difficultés

Il diffuse les bonnes pratiques et les expériences réussies entre administrations

Il forme et conseille les acteurs de la transformation

Il produit des outils au plus près des besoins du terrain et recense les difficultés

Il déclenche au besoin un atelier d'accélération du SGPE

Il sollicite les arbitrages interministériels nécessaires à la levée des difficultés

Il accompagne les administrations dans l'élaboration de leur plan

Il est en lien régulier avec les responsables SPE pour échanger sur l'avancement

Aux côtés de la DITP, il soutient les responsables SPE dans la mobilisation des agents et l'animation des ateliers pour élaborer le plan

Il oriente le responsable SPE vers la direction pilote appropriée en cas de besoin de conseil spécifique

Les directions pilotes ont pour mission d'animer, d'outiller et d'accompagner la transformation

Chaque DG pilote reçoit une lettre de mission qui liste les outils d'accompagnement qu'elle doit mettre à disposition des responsables SPE et de l'ensemble des agents.

Chaque DG pilote anime, forme et outille un réseau d'experts propres, qui sont aussi les interlocuteurs du responsable SPE.

Pour les sujets complexes, les DG pilotes accompagnent les ministères et préfectures dans l'élaboration d'un plan dédié.

Outils d'accompagnement

Direction de l'Immobilier de l'État

Anime le réseau des acteurs de l'immobilier de l'Etat, dont les **coordinateurs énergie**

Stratégies immobilières propres à chaque ministère et chaque préfecture

Les responsables SPE disposent d'une liste des ressources, outils et formations prévus. L'avancée des DG pilotes dans l'élaboration de ces livrables est suivie en comité d'exécution.

Direction des achats de l'État

Anime le réseau des **référénts mobilités**

Plans mobilités propres à chaque ministère et chaque préfecture

Anime le réseau des **acheteurs ministériels et des établissements publics**

SPASER unique de l'État qui s'applique à tous les ministères

Exemples d'outils d'accompagnement : recommandations sur les véhicules au catalogue UGAP, marché de matériel informatique reconditionné...

DGAFP

Anime le réseau des **RH**

DGAL

Accompagne, via Ma Cantine, les **gestionnaires de restaurants**

Une gouvernance simplifiée permet de suivre les avancées, lever les blocages, et piloter les financements





Une animation régionale de la transformation par les préfets permet de mutualiser les actions sur des enjeux territoriaux

Dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique, le préfet anime la transition écologique sur son territoire. Cette animation portera en particulier sur la mise en relation de tous les acteurs locaux, et peut associer plus largement les collectivités territoriales, la fonction publique hospitalière ou les associations, en lien avec les COP régionales.

En matière de mobilités durables

Par exemple pour faciliter l'aménagement d'aires de covoiturage, de pistes cyclables ou d'installation de bornes de recharge

En matière d'alimentation

Dans le cadre des projets alimentaires territoriaux pour favoriser les produits issus de l'agriculture biologique, de qualité et durable issues de filières territorialisées

En matière de commande publique

Pour identifier les filières économiques en constitution sur chaque territoire et favoriser les dons et échanges de biens de l'administration

En matière d'immobilier

Pour partager les perspectives d'évolution du parc immobilier de l'Etat en lien avec les besoins locaux de bâtiments.

PARTIE

07

Un accompagnement financier et technique fort est prévu pour réussir la mise en œuvre

Le déploiement du plan de transformation s'accompagne de moyens dédiés pour atteindre les objectifs de réduction de GES

2024

100 M€ AE / 38 M CP
pour le fonds de
transformation écologique
de l'État

550 M€ AE / 300 M CP
pour les bâtiments de
l'État

Le fonds de transformation écologique intervient en cofinancement pour des mesures du plan de transformation. Chaque SG ministériel et préfet de région indique dans son plan de transformation son besoin de financement par le fonds de transformation écologique de l'État.

Ce fonds peut notamment être mobilisé pour :

- Mobilités : achats de véhicules électriques, installation de parcs à vélo sécurisés, incitation aux agents
- Restauration collective : formation des cuisiniers et gestionnaires, soutien à l'approvisionnement en produits durables et de qualité, dont les produits bio
- Désartificialisation de parkings, équipements d'économie, de récupération ou de réutilisation d'eau...

Le dialogue avec les administrations pilotes doit permettre de déterminer le niveau de cofinancement par le fonds de transformation Ecologique de l'État et d'identifier les économies réalisées (déplacements professionnels, énergie, eau...)

Le Fonds de transformation écologique de l'état (FTEE) apporte un financement global des plans de transformation

PRINCIPE DE FINANCEMENT GLOBAL

- Chaque plan de transformation produit par les SG/préfets intègre son besoin de financement. Le **FTEE apporte un financement global au plan de transformation du ministère (EP inclus) / de la préfecture** en veillant à privilégier les dépenses au plus fort potentiel de réduction de l'empreinte carbone et environnementale ou permettant de respecter la loi (ex : EGALIM)

PRINCIPE DE FINANCEMENT DES SURCOÛTS

- Le fonds de transformation écologique de l'État (FTEE) cofinancent les actions mises en œuvre par les ministères et préfectures, en **prenant en charge une partie des surcoûts** liés à la mise en œuvre des actions.

PRINCIPE D'AGILITÉ

- **Deux sessions de financement** sont organisées au premier semestre 2024, pour favoriser une consommation rapide et efficace des crédits **dont une première dès février 2024**
- Les crédits sont mis à disposition par tranches en s'adaptant aux besoins des administrations



La mobilisation des directions pilotes à toutes les étapes permettra de garantir l'efficacité écologique de la dépense

Cadrage et accompagnement

Novembre à janvier

A partir de la note de cadrage fixant les critères d'attribution, les directions pilotes et le CGDD conseillent les ministères et préfectures lors de l'élaboration de leur plan de transformation et du recensement des besoins de crédits associés.

Proposition d'attribution

Février

Le CGDD fait la synthèse des avis et réalise une proposition d'attribution, en portant des recommandations veillant à la fongibilité des crédits en fonction de la qualité des projets et à une équité d'attribution.

Validation du ministre MTFP

Février

Après éventuel ajustement des plans, le comité de financement présente aux ministres, et en particulier au ministre de la transformation et de la fonction publique, sa décision finale pour validation, débouchant sur la signature de contrats de transformation

1

2

3

4

5

6

Avis des directions-métiers

Janvier - Février

Après réception du plan des ministères et préfectures, chaque direction pilote rend un avis sur les dépenses qui la concernent, en examinant notamment les conditions de réussite des actions.

Discussion du comité de financement

Février

Cette proposition est ensuite discutée avec le comité de financement qui communique sa décision à chaque administration pour discussion et éventuel ajustement

Attribution et suivi des crédits

Février-Mars

La DITP attribue les crédits aux SG/Préfets qui les répartissent en interne. Elle suit, avec le CGDD et les directions pilotes, l'efficacité des dépenses avec une évaluation par tranches.



La note de cadrage, élaborée par les directions pilotes, précise la doctrine d'intervention du FTEE

La note de cadrage précise

1

Une **fourchette indicative** de financement par ministère et préfecture (à +/- 20% du besoin estimé) selon des critères à définir (ex : nombre d'agents, nombre d'EP, taille de la flotte, nombre de bâtiments, etc.)

2

Le **format attendu** de la demande de financement, cohérent avec le format de restitution des plans de transformation (pas de dossier supplémentaire à faire), ainsi que la finesse du détail demandé dans la justification du besoin de la dépense

3

Le rappel des **enjeux d'investissement prioritaires déjà identifiés par le SGPE**, avec pour chacun les facteurs clés de succès qui seront vérifiés par les directions pilotes avant toute décision de financement

4

Hors postes d'investissement prioritaires, les **critères d'éligibilité des dépenses** : réduction de la flotte automobile, réduction des émissions de GES, mise en conformité avec la loi EGALIM, désimperméabilisation de surfaces, réduction de la consommation d'eau ou d'énergie

5

Le **calendrier de soumission**, de décision et de mise à disposition des crédits

06/11/2023

Les SG de ministères et préfets sont soutenus par un dispositif d'accompagnement inédit en appui des transformations



RESSOURCES INTERNES

Responsable SPE	Le bras droit, qui organise et pilote la démarche de transformation
DAC et directeurs	Ils mettent en œuvre les actions qui les concernent et mobilisent leurs équipes
Fonctions support	Elles sont en première ligne de la mise en œuvre : achats, immobilier, RH...
PIE et Coordinateur énergie	Ils animent la stratégie immobilière et énergétique
Référent mobilité	Il anime le plan mobilités
Ambassadeur sobriété	Il anime le plan de sobriété, sensibilise et diffuse les écogestes
Référents SPE	Ils sont les relais du dernier kilomètre dans chaque service

**Secrétaire général de ministère
Préfet de région**

LES RESSOURCES CLÉS

Le guide d'accompagnement	Des fiches détaillées par action et un catalogue d'outils
La communauté OSMOSE	Une communauté d'échange entre pairs et avec les directions expertes

LES FINANCEMENTS

Fonds de Transformation Ecologique de l'Etat	100M€ d'AE et 38 M€ de CP en 2024 pour soutenir la transformation écologique
Financements immobiliers	550 M€ d'AE et 300 M€ de CP en 2024 pour rénover les bâtiments de l'Etat

LES OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT

L'équipe CGDD	L'interlocuteur de référence pour avoir une réponse rapide ou identifier la bonne ressource
Les directions pilotes	Les spécialistes mobilisables pour la définition des stratégies et l'accompagnement technique
Experts de haut niveau des préfetures	Les responsables SPE des préfetures de région pourront bénéficier de leur soutien
Les ateliers d'accélération	Pour résoudre les blocages avec l'appui du SGPE
Les laboratoires d'innovation	Pour trouver des solutions innovantes avec des acteurs externes
La RIM/RIS	Organisée par le CGDD pour rendre un arbitrage permettant d'accélérer la transformation
Le challenge d'économie d'énergie	Offre de service diversifiée (formations, challenges, visites de terrain) + taskforce Agile



Les agents qui mettent en œuvre sur le terrain ont un accès facile et direct à de multiples accompagnements

Le **guide d'accompagnement de la démarche** capitalise l'ensemble des ressources, outils et retours d'expériences utiles pour la mise en œuvre

Exemple : j'ai besoin de détails sur une action du plan de transformation

Via la communauté OSMOSE, il peut **échanger directement avec des agents d'autres administrations** faisant face à la même problématique

Exemple : j'ai besoin d'un retour d'expérience sur un marché de restauration collective

Un porteur d'action fait face à une question ou une difficulté

Pour les actions directement concernées **par une gouvernance sectorielle** en place, il s'adresse à son réseau habituel et la direction métier concernée

Exemple : gouvernance immobilière de l'Etat

Via le responsable SPE et le CGDD, **une RIS/RIM peut être organisée pour rendre un arbitrage** permettant de lever le blocage rencontré

Exemple : j'ai besoin d'un arbitrage pour fusionner le Forfait Mobilités Durables et l'abonnement transport en commun dans un seul crédit modal

Via le responsable SPE et le CGDD, il peut demander à **lancer un atelier d'accélération** avec le SGPE

Exemple : j'ai besoin d'organiser un atelier avec des experts car je n'arrive pas à identifier l'emplacement des chaudières au fioul et à prioriser leur remplacement

Un kit de déploiement complet sera mis à la disposition des différents acteurs du plan de transformation

KIT PÔLES MINISTÉRIELS / PRÉFECTURES DE REGION

Dossier « Plan de transition de l'État » :

- Circulaire et 15 engagements
- Bilan individualisé 2022
- Présentation de la démarche générique de déploiement du dispositif
- Guide d'accompagnement présentant les fiches-actions
- Support de présentation des modalités de financement : cahiers des charges et dispositif de financement

Modèles de supports :

- Modèle de lettre de mission pour le responsable SPE
- Kit d'animation de la réunion de lancement du pôle
- Modèle de tableau de bord pour le plan de transformation
- Kit d'animation de l'atelier de planification du pôle
- Modèle de fiche chantier
- Modèle de plan de transformation

Supports de communication :

- Affiches personnalisables,
- Modèles d'articles et posts réseaux sociaux,
- Présentation de SPE et communiqué de presse,
- Pool de témoignages d'agents,
- Appli Energic

KIT DIRECTIONS PILOTES

Dossier « Plan de transformation de l'État » :

- Circulaire et 15 engagements
- Lettres de mission individuelles
- Présentation de la démarche générique de déploiement du dispositif
- Guide d'accompagnement présentant les fiches-actions produites par les directions-pilotes
- Support de présentation des modalités de financement : cahiers des charges et dispositif de financement

Modèles de supports :

- Tableau de suivi à renseigner avant chaque comité d'exécution pour indiquer l'avancée des ressources, outils et formations.

ZOOM

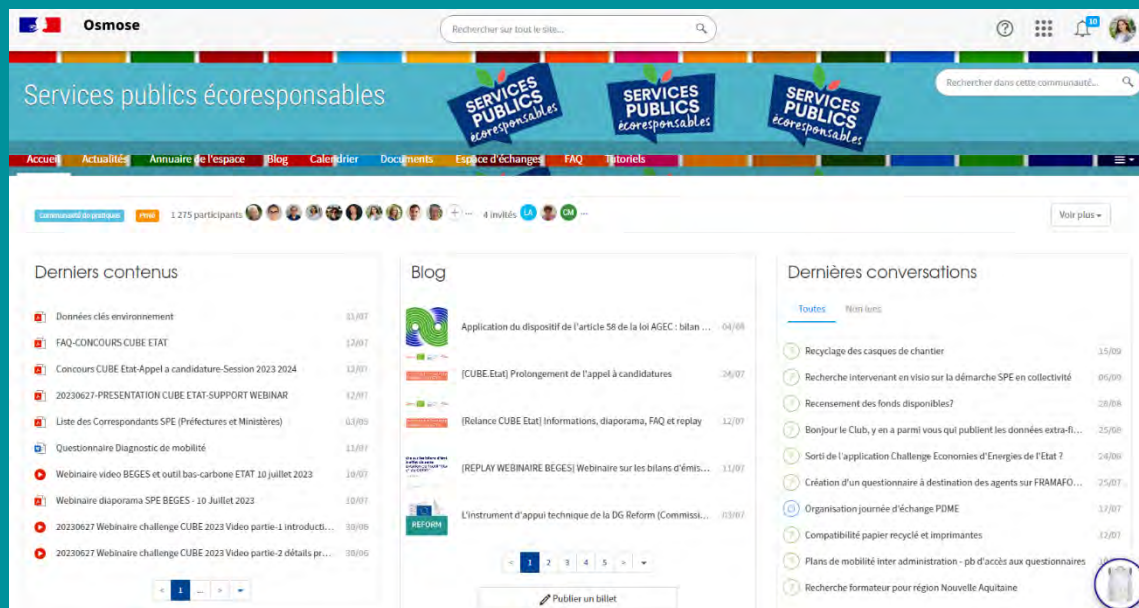
La communauté OSMOSE permet l'échange entre pairs et directement avec le CGDD et les directions pilotes

Un espace de travail pour :

Echanger avec les acteurs de la transformation des autres pôles,

Mobiliser l'expertise des directions-pilotes,

Solliciter un appui du CGDD



Le dispositif de communication valorise la participation des agents dans la transformation écologique

96%

des agents se disent convaincus de la nécessité d'adopter des pratiques écoresponsables au travail*

95%

des agents considèrent qu'il est du rôle de la fonction d'être exemplaire en la matière*

Plus de 85%

des agents pensent avoir un rôle à jouer dans la diffusion des pratiques écoresponsables*

Un dispositif de communication au service de la mobilisation de tous les agents

- 1** La mise à disposition de **kits de communication** (affiches, flyers, RS...) pour outiller la sensibilisation et la mobilisation locale de tous les agents
- 2** La diffusion de **campagnes de témoignages d'agents** pour valoriser les succès des agents et incarner la transformation écologique de l'État
- 3** Le déploiement de l'**application Energic** auprès de tous les agents permettant la mobilisation de tous via des défis écoresponsables, des informations, des boîte à idées...
- 4** L'animation de **4 séquences thématiques** par an pour donner la parole aux agents sur les grands enjeux de transformation écologique

Quatre séquences de communication vont rythmer la mise en œuvre à partir de 2024

Objectifs :

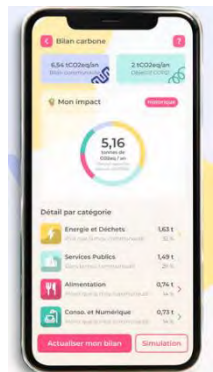
- Structurer l'animation du plan en donnant des rendez-vous thématiques bien identifiés par les administrations organisatrices d'évènements et de communications aussi bien que par les agents
- Permettre aux ministres de suivre l'atteinte des résultats et de valoriser les initiatives
- Valoriser la transformation écologique au service de la marque employeur de l'Etat



Dès novembre, l'application Energic permet à tous les agents de s'investir dans la transformation écologique de l'État

UNE APPLICATION DE SENSIBILISATION AUX GESTES ÉCO-RESPONSABLES DANS LES ORGANISATIONS, SOUS FORME DE CHALLENGE

L'APPLICATION



- **Bilan Carbone** pour adapter l'application en fonction du niveau de chacun et mesurer l'impact
- **Boîte à idées** pour récupérer les meilleurs idées pour se transformer en interne
- **Fil d'actualité** pour partager des contenus à tous et surtout pour partager de l'information
- **Missions** pour inciter les agents à passer à l'action individuellement et en équipes
- **Kiosque** pour découvrir de nombreux articles, podcasts et vidéos sur la transition écologique
- **Messagerie** pour discuter avec son équipes et mettre en place des actions

UNE INTERFACE PERSONNALISÉE



Un espace par ministère et par préfecture est disponible depuis une interface web afin de personnaliser et suivre le Challenge :

- **Statistique** : inscriptions, activité, idées, ambassadeurs, impact
- **Publications personnalisées** : chaque responsable SPE en lien avec sa DICOM pourra publier du contenu propre à son administration
- **Documents** : tous les kits de communication et kits missions disponibles

PARTIE

08

Le cadre de reporting, simple et orienté résultats, s'appuie sur l'existant

Les modalités de reporting actuelles, efficaces, restent à l'identique afin de suivre la mise en œuvre et d'accompagner la résolution de problèmes

La liste d'indicateurs suivis pour le déploiement du plan reste identique à celle de 2023 et reprend les indicateurs déjà suivis dans le cadre de la PPG. Un travail d'automatisation de la remontée des données est engagé pour la simplifier.

Mars à mai

Recensement

- Une partie des indicateurs sont remontés par un recensement annuel directement par les ministères et préfectures
- Une partie est remontée par les DG pilotes, soit par leur propre recensement, soit grâce à des logiciels.

Juin à août

Consolidation

- Le CGDD vérifie les données et compile les résultats.
- Une analyse est réalisée pour identifier les succès, les mesures les plus problématiques et les pistes d'amélioration

Septembre à novembre

Diffusion

- Un bilan interministériel annuel est rédigé par le CGDD et diffusé à la PM et au public.
- Des bilans individualisés sont également transmis aux SG/préfectures en présentant les pistes d'analyse des résultats.

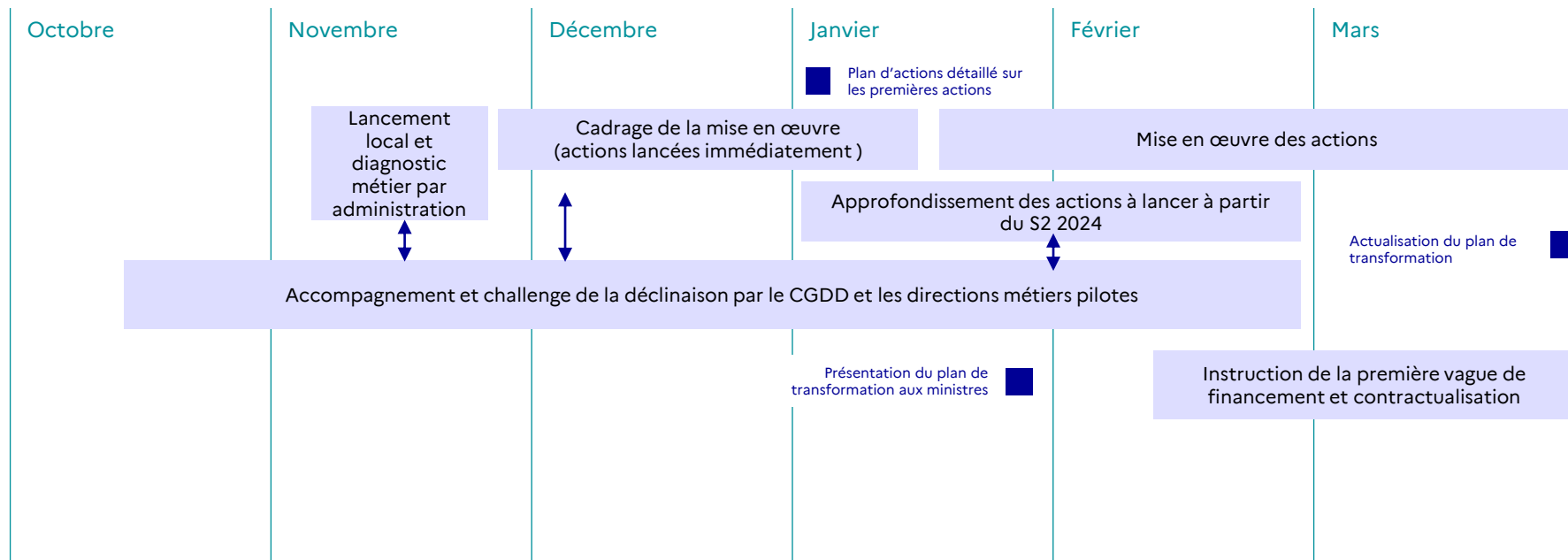
PARTIE

09

Un calendrier de déploiement ambitieux pour une accélération dès 2024

06/11/2023

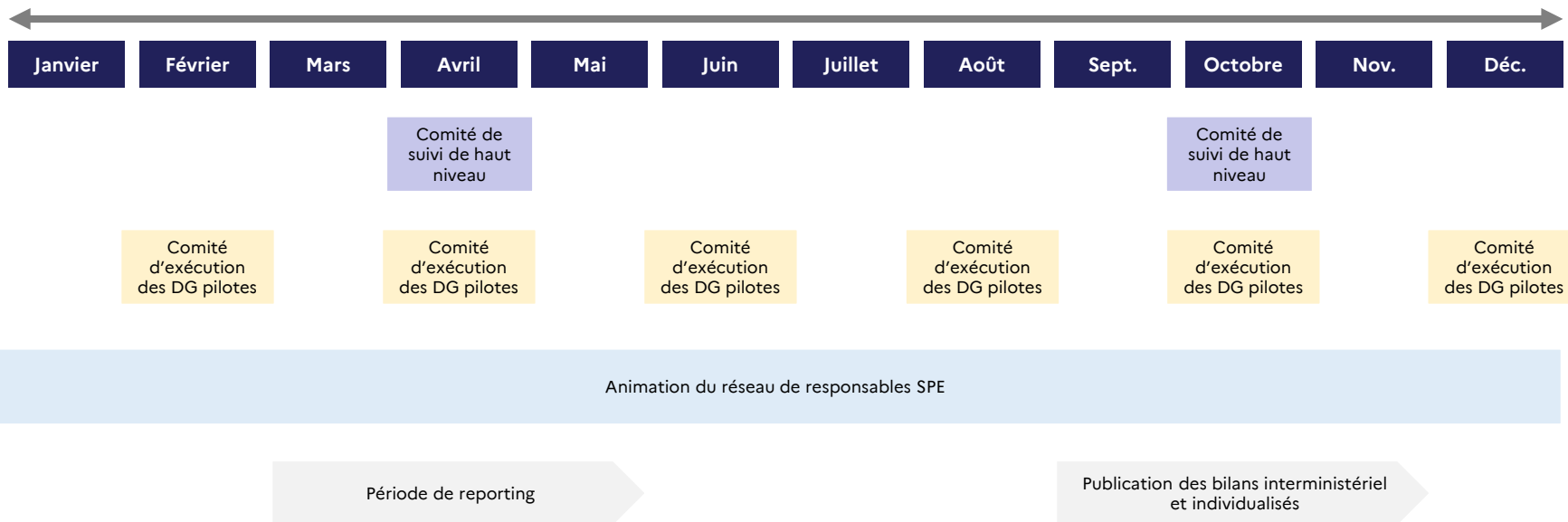
De grands jalons nationaux vont rythmer la mise en œuvre du plan de transformation écologique



06/11/2023

D'ici à 2027, la gouvernance interministérielle assurera un suivi de la trajectoire environnementale

Fin 2023 à 2027



06/11/2023

ANNEXES

Un plan de transformation par secrétariat général de ministère et par préfecture de région

Secrétariat général

MENJ

MESR

Armées

MIOM

MAS

Justice

MEF

Agriculture

MTECT

Culture

MEAE

SPM

Préfecture de région

Auvergne-Rhône-Alpes

Nouvelle-Aquitaine

Bourgogne-Franche-Comté

Occitanie

Bretagne

Pays de la Loire

Centre-Val-de-Loire

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Corse

Réunion

Grand Est

Mayotte

Guadeloupe

Polynésie

Guyane

Nouvelle-Calédonie

Hauts-de-France

Ile-de-France

Martinique

Normandie

06/11/2023

Liste des responsables SPE

MEAE	GENTE	Magali
MTECT	WAKS	Lory
MENJ	LEBRUN	Christophe
MESR	NOEL	Béatrice
Sports	MEURISSE	Bénédictine
Intérieur	BERNARD	Noémie
SPM	CIVATTE	Nicole
Justice	GOUNEL	Eric
MAA	HEMAT-LAMBERT	Karine
MEFR	PEROZ	Isabelle
Culture	POULAIN	Jérôme
Armées	ROUY	Sarah
Ministères sociaux	FRAILE	Caroline

Pays de la Loire	BLOUET	Lucie
Corse	THERY	Eloïse
Auvergne-Rhône-Alpes	Maurin	Alexandre
Bretagne	DI CARLO	Giulio
PACA	/	/
Île-de-France	GONNET	Carole
Normandie	LETICHE	Fanny
Centre-Val de Loire	DURAND	Valérie
Hauts-de-France	Château	Mathieu
Bourgogne-Franche-Comté	Fabien	Garnier
Nouvelle-Aquitaine	SEVIN	Manuelle
Grand Est	AOUDI	Mona
Occitanie	SOLEIL	Pascal
Mayotte	FABRE	Christian
Guyane	SAUBIEZ	Isabelle
Guadeloupe	BOMMIER	Adele
	JEAN-CHARLES	Claire
Saint-Barthélemy et Saint-Martin	SÉSÉ	Fabien
Saint-Pierre-et-Miquelon	HARGITAI	Hélène
Wallis-et-Futuna	LABROUSSE	Didier
Terres australes et antarctiques françaises	CARLE	Fabrice
Polynésie	WANSON-ESCANDE	Sophie
La Réunion	TROUVILLIEZ	Alexandre
Martinique	ETIENNE	Denis
Nouvelle-Calédonie	GAYET	Christine